



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de coordination de la recherche
et de l'innovation pédagogiques
et technologiques

Agence pour le développement de la
qualité scolaire (ADQS)

Plan de Réussite Scolaire

Le formulaire

Période : 2014-2017

NOM DE L'ÉCOLE :

COORDONNÉES

Rue : **20, rue des Ecoles**
BP/Commune : **L-3461 Dudelange**
Tél. école : **526405-681**

CONTACTS

Inspecteur/Inspectrice : Monsieur Marco Suman

Instituteur/Institutrice-ressources : Monsieur Joël Loran

Président du comité : Monsieur Ronny Bonvini

Courriel : centre.dudelange@ecole.lu

Tél. GSM (facultatif) : 621375699

Collaborateur ADQS : Élise Aubert

Structure du formulaire

Préambule	3
1. Analyse de la situation actuelle de l'école	4
A. Forces et faiblesses.....	4
B. Projets et mesures existants.....	5
C. Priorités	6
2. Définition des objectifs et planification	7
A. Objectifs et sous-objectifs.....	7
B. Plans d'action.....	8
3. Ressources	10
A. Ressources existantes	10
B. Ressources supplémentaires.....	11
C. Besoins en formation continue	13
4. Processus de validation	14
A. Signatures des parties prenantes	14
B. Recommandations de l'inspecteur/inspectrice	15
C. Avis de l'Agence-qualité.....	16
D. Approbation du conseil communal.....	16

Préambule

Le présent formulaire concerne le Plan de Réussite Scolaire (PRS) portant sur la période **septembre 2014 - juillet 2017**.

Afin de limiter la tâche administrative qui incombe aux membres du comité d'école, ce document a été révisé avec la coopération de différents acteurs scolaires et a donc fait l'objet d'un certain nombre de modifications par rapport à sa version antérieure.

Il comprend quatre parties principales :

- « 1. Analyse de la situation actuelle » ;
- « 2. Définition des objectifs et planification » ;
- « 3. Ressources » ;
- « 4. Participation des acteurs scolaires ».

Pour soutenir les écoles dans chacune des étapes de ce second PRS, un nouveau **guide pratique PRS** est également mis à la disposition des écoles. Il contient des outils que les acteurs scolaires ont la possibilité d'utiliser à leur convenance pour alimenter leurs réflexions mais aussi pour assurer le suivi de la démarche générale de développement de la qualité scolaire.

→Seul ce formulaire dûment complété est à envoyer par courriel à l'Agence-qualité au plus tard **fin mars 2014** afin de garantir la formulation d'un avis avant l'approbation de l'organisation scolaire.

Ce formulaire peut être rempli en langue allemande, française ou luxembourgeoise.

1. Analyse de la situation actuelle de l'école

A. Forces et faiblesses

Afin de réaliser l'analyse de la situation actuelle, l'école peut se référer à un ensemble de données qui doivent ensuite faire l'objet d'interprétations.

Ces données concernent notamment :

- ✘ Les informations figurant dans le « Classeur-École » (*caractéristiques de la population scolaire, performances des élèves, objectifs, sous-objectifs, plans d'action, évaluation des initiatives de l'école, résultats de questionnaires diffusés auprès des partenaires scolaires, etc.*) ;
- ✘ Les constats émanant de réflexions et de retours divers entre les différents partenaires scolaires.

Pour le présent formulaire, seules les **conclusions générales** sont à reporter dans le tableau ci-dessous :

FORCES	FAIBLESSES
- Travail en équipe dans les différents cycles	-Beaucoup d'élèves émanant des foyers proches (dont un foyer pro familia = fadep)
-Lieu de rencontre multiculturel	donc bcp de va-et-vient et bcp d'élèves à comportement difficile
-Bonne entente au sein du corps enseignant	-Hétérogénéité de la population
-Bonne entente avec la majeure partie des parents	-L'école est subdivisée en 3 bâtiments, ce qui implique un manque de communication entre les enseignants
-Bonne entente avec les services communaux	-Manque de salles de classes pour appui externe, cours de musique, éducation artistique
-Bon fonctionnement de la cantine et de la maison relais (sur le site de l'école)	-Comme l'école est subdivisée en 3 bâtiments, bcp d'élèves doivent quitter leurs classes pour se rendre au cours de
-Bonnes infrastructures sportives	- Morale laïque et au cours d'appui (c3 et c4)
-Bonne moyenne des effectifs des classes (14,1 pour l'année scolaire 13-14)	-Beaucoup d'élèves qui ont des problèmes en lecture (compréhension de textes)



Pour mener ces réflexions, différents outils sont proposés dans le **guide pratique PRS**.

B. Projets et mesures existants

Pour délimiter ses priorités et définir ses objectifs, l'école doit établir un relevé des différents projets et mesures qui visent le développement scolaire et qui sont déjà en place.

Il est demandé à l'école de remplir les trois colonnes figurant dans le tableau ci-dessous :

- « **Intitulé des projets et mesures** » : cela concerne tous les projets ou mesures en cours qui visent à développer l'école (*dans les domaines de l'enseignement et l'apprentissage, la démarche qualité, la gestion de l'école, le développement du personnel, la culture scolaire*).
- « **Population ciblée** » : il s'agit ici par exemple de préciser si le projet ou la mesure touche tous les élèves, un cycle, une seule classe ou encore les enseignants, les parents, la maison-relais.
- « **Principales activités / Produit** » : dans cette rubrique, il convient d'indiquer de manière succincte quelles sont les principales actions associées au projet ou à la mesure et quel en est le principal produit.

INTITULÉ DES PROJETS ET MESURES	POPULATION CIBLÉE	PRINCIPALES ACTIVITÉS / PRODUIT
1. Biblio-club (en dehors des horaires de classes)	c1, c2, c3	présentation d'un livre 2x/mois à chaque classe par les responsables de la bibliothèque
2. Projets de lecture pendant les heures de classe	c3.2, c4.1, c4.2	les élèves du c4 vont dans les classes du c1 et du c2 pour lire des textes et des extraits de livres, pour promouvoir la lecture chez les petits
3. Théâtre	c4	pièce de théâtre présentée lors de la fête scolaire
4. Jardin d'école	c1-4	galerie photos dans le couloir de l'école et produits confectionnés avec les enfants (soupe aux légumes, salades,...)

Il est possible d'ajouter autant de lignes que cela est nécessaire.



Il est possible que plusieurs mesures ou projets actuels s'intègrent dans un seul et même objectif pour ce PRS.

C. Priorités

En fonction des constats de forces et de faiblesses que l'école a dressés précédemment ainsi que les différents enjeux qui sont liés à la réussite de tous les élèves, il convient ensuite d'identifier les besoins prioritaires de toute la communauté scolaire.

Il est demandé de lister dans le tableau suivant la/les principale(s) priorité(s) qui a/ont été retenue(s) pour le PRS 2014-2017.

PRIORITÉS PRS 2014-2017
1) Promotion de la lecture
2) Amélioration du climat scolaire



Selon les constats établis, les priorités peuvent être les mêmes que celles qui figuraient dans le premier PRS ou au contraire, elles peuvent être tout à fait autres.

2. Définition des objectifs et planification

En fonction des priorités que l'école a identifiées, il s'agit maintenant de définir **entre 1 et 5 objectifs** à poursuivre durant la période 2014-2017.

- ✗ Un objectif porte sur toute la durée du PRS, soit 3 années.
- ✗ Chaque objectif est assorti d'un ou de plusieurs sous-objectif(s) élaboré(s) et évalué(s) annuellement par la communauté scolaire.
- ✗ Si l'école décide de ne formuler qu'un seul objectif, ce dernier devra impérativement porter sur l'enseignement et l'apprentissage.

A. Objectifs et sous-objectifs



Des exemples d'objectifs et de sous-objectifs sont proposés dans le guide pratique PRS.

OBJECTIF N°1 : <i>(sept. 2014- juil. 2017)</i>	L'ensemble du personnel enseignant s'engage à promouvoir la lecture.
SOUS- OBJECTIF N°1 : <i>(sept. 2014- juil. 2015)</i>	Jusqu'en juillet 2015, le personnel enseignant établit un état des lieux puis définit des mesures visant à promouvoir la lecture dans les différents cycles 1-4
SOUS-OBJECTIF N°2 : <i>(sept. 2014- juil. 2015)</i>	
OBJECTIF N°2 : <i>(sept. 2014- juil. 2017)</i>	L'ensemble du personnel enseignant s'engage à améliorer le climat scolaire.
SOUS- OBJECTIF N°1 : <i>(sept. 2014- juil. 2015)</i>	Jusqu'en juillet 2015, le personnel enseignant établit un état des lieux puis définit des mesures visant à améliorer le climat scolaire.

SOUS-OBJECTIF N°2 : <i>(sept. 2014- juil. 2015)</i>	
---------------------------------------------------------------	--

B. Plans d'action

OBJECTIF n°1 : L'ensemble du personnel enseignant s'engage à promouvoir la lecture.

Sous-objectif n°1 : *Jusqu'en juillet 2015, l'ensemble du personnel enseignant établit un état des lieux puis définit des mesures visant à promouvoir la lecture dans les différents cycles 1 à 4.*

Plan d'action

No.	Actions	Personne(s) responsable(s) et fonction	Moyens à utiliser	Périodes de réalisation des actions	Critères d'évaluation/ de suivi (Colonne facultative)	Réalisées (à cocher)
1.	Présenter le projet « promotion de la lecture » au comité PRS	Président du comité d'école	Salle de réunion StrutzbiERG A	Mi-octobre 2014	<u>Rapport</u> : <i>remarques et suggestions des membres du comité d'école</i>	
2.	Entamer une 1 ^{ère} réflexion sur le thème de la promotion de la lecture dans chaque cycle	Coordinateurs de cycle	Réunions de concertation dans les différents cycles (brainstorming)	Décembre 2014	<u>Rapport pour chaque cycle</u> : <i>Remarques et suggestions des enseignants</i>	
3.	Établir une synthèse des idées recueillies	Comité PRS (comité d'école + coordinateurs de cycle)	Réunion comité PRS Rapport de chaque cycle	Janvier-février 2015	Synthèse des idées Catalogue de mesures pour promouvoir la lecture	
4.	Présenter le catalogue des mesures retenues aux représentants des parents	Président du comité d'école	Réunion avec les représentants des parents d'élèves Catalogue de mesures pour promouvoir la lecture	Mars-avril 2015	<u>Rapport</u> : <i>remarques et suggestions des représentants des parents</i>	
5.	Présenter le catalogue des mesures retenues aux enseignants	Président du comité d'école	Réunion plénière salle communale Catalogue de mesures pour promouvoir la lecture	Mai 2015	<u>Rapport</u> : <i>remarques et suggestions des enseignants</i>	
6.	Organiser la mise en œuvre des mesures citées visant la promotion de la lecture	Coordinateurs de cycle	Réunions de concertation dans les différents cycles	Juin-juillet 2015	Planning des mesures à mettre en œuvre dès la rentrée 2015/16	
CONCLUSIONS ANNUELLES						



Il est possible de dupliquer les plans et les lignes autant que cela est nécessaire.

OBJECTIF n°2 : L'ensemble du personnel enseignant s'engage à améliorer le climat scolaire

Sous-objectif n°1 : Jusqu'en juillet 2015, l'ensemble du personnel enseignant établit un état des lieux puis définit des mesures visant à améliorer le climat scolaire.

Plan d'action

No.	Actions	Personne(s) responsable(s) et fonction	Moyens à utiliser	Périodes de réalisation des actions	Critères d'évaluation/ de suivi (Colonne facultative)	Réalisées (à cocher)
1.	Suivre une formation continue portant sur le climat scolaire	Personnel enseignant <u>Formateur</u> : M. Joerg Haferkamp	Salle communale	Juin 2014	<u>Rapport</u> succinct de chaque cycle : <i>enseignements tirés de la formation continue</i>	
2.	Créer un groupe de travail GT « climat scolaire »	Comité PRS	Appel aux volontaires	Octobre-décembre 2014	Liste des membres du groupe de travail et définition des tâches et des responsabilités	
3.	Établir un recueil des mesures existantes et des idées portant sur ce thème	groupe de travail « climat scolaire »	Réunions de concertation	Janvier-mars 2015	Synthèse des idées recueillies : Catalogue de mesures	
4.	Présenter le catalogue des mesures aux représentants des parents d'élèves	Président du comité d'école	Réunion comité d'école	Mars-avril 2015	<u>Rapport</u> : <i>remarques et suggestions des représentants des parents</i>	
5.	Présenter le catalogue des mesures retenues aux enseignants	Président du comité d'école	Réunion plénière salle communale	Mai 2015	<u>Rapport</u> : <i>remarques et suggestions des enseignants</i>	
6.	Organiser la mise en œuvre des mesures citées visant l'amélioration du climat scolaire	Coordinateurs de cycle	Réunions de concertation dans les différents cycles	Juin-juillet 2015	Planning des mesures à mettre en œuvre dès la rentrée 2015/16	
CONCLUSIONS ANNUELLES						



Il est possible de dupliquer les plans et les lignes autant que cela est nécessaire.

3. Ressources

A. Ressources existantes

La mise en œuvre de stratégies visant à améliorer la qualité scolaire ne peut s'effectuer sans la garantie de ressources suffisantes qui soient utilisées de façon optimale. C'est pourquoi, il convient de définir des objectifs et des sous-objectifs qui soient réalisables au vu des ressources -aussi bien humaines que matérielles- dont dispose l'école.

Il est demandé à l'école de remplir les deux champs suivants.

- **Quelles sont les ressources dont dispose l'école pour poursuivre les objectifs qu'elle a définis ?**

↳ Les ressources humaines (expertise externe, expériences en matière de projet, participation des parents, de la Maison-Relais, de la commune, etc.) :

- Support-Team
- I.R.
- Formation continue (M.J.Haferkamp)
- Expériences en matière de projets (personnel enseignant)

↳ Les ressources matérielles : (bibliothèque, salle informatique, infrastructures, etc.)

- Bibliothèque
- Salle informatique
- Infrastructures sportives (salle de gymnastique, piscine) sur le site

B. Ressources supplémentaires

Pour soutenir la mise en œuvre du PRS, les écoles ont la possibilité d'établir une demande de ressources supplémentaires. Afin d'apprécier la portée et l'utilisation des ressources supplémentaires et d'envisager la prochaine session d'attribution, il est demandé aux écoles de compléter les rubriques qui figurent ci-dessous.

Pour toute demande de ressources supplémentaires, les pages 10 à 12 du présent formulaire sont à envoyer par mail avant le **1^{er} février 2014** au service de l'enseignement fondamental (veronique.krier@men.lu).

- **Est-ce que l'école a établi une demande de ressources supplémentaires dans le cadre du précédent PRS ?** *Oui* *Non*

↳ Si **OUI**:

Quelle en a été l'issue ?

- J'ai obtenu toutes les ressources demandées* *Je n'ai rien obtenu*
 J'ai obtenu une partie des ressources demandées

Allez-vous reconduire cette même demande ?

- Oui, complètement* *Oui, partiellement* *Non*

Si vous avez obtenu des ressources supplémentaires, à quelles fins ont-elles été utilisées ?



Indiquer l'objectif et le sous-objectif concernés, les mesures prises, etc.

La demande avait été adressée par les 6 écoles fondamentales de Dudelange, en vue de l'amélioration du climat scolaire. Un support-team (instituteur + éducatrice graduée) avait été mis à disposition des 6 écoles afin de garantir la prise en charge de certains élèves à comportement difficile (dont surtout un élève émanant du FADEP « Pro-Familia », qui présentait des troubles de comportement graves). Ce FADEP se trouve à proximité de notre école (StrutzbiERG) Une seconde tâche du support-team consistait à élaborer des projets en vue de l'amélioration du climat scolaire. Or toutes les ressources accordées ont dû être investies pour accompagner en urgence ces élèves à troubles comportementaux graves. Ainsi les objectifs du PRS, mesures de prévention et amélioration du climat scolaire, n'ont que rarement pu être travaillés ! Pendant l'année scolaire 2012-13 et 2013-14, 5 élèves du FADEP « Pro-Familia » ont été pris en charge (et sont toujours suivis) par le support-team à l'école StrutzbiERG.

- Est-ce que l'école souhaite établir une demande de ressources supplémentaires dans le cadre de ce PRS pour l'année 2014-2015 ?

Oui Non

↳ Si **OUI**: Quel est l'intitulé de l'/des objectif(s) concerné(s) par la demande ?

L'ensemble du personnel enseignant s'engage à améliorer le climat scolaire

Quel est l'intitulé du/des sous-objectif(s) concerné(s) par la demande ?

Jusqu'en juillet 2015, l'ensemble du personnel enseignant établit un état des lieux, puis définit des mesures visant à améliorer le climat scolaire.

Indiquer la nature et le nombre de ressources demandées ?

Un(e) instituteur/trice diplômé(e) et un(e) éducateur/trice diplômé(e)

En quoi des ressources supplémentaires sont-elles nécessaires pour conduire le(s) sous-objectif(s) ?

- 1) FADEP « Pro-Familia » à proximité de l'école et donc beaucoup de va-et-vient d'élèves à comportement difficile.
- 2) Ouverture d'un internat socio-familial (foyer thérapeutique) dans un avenir proche en collaboration avec la fondation « Pro-Familia » à proximité de l'école, hébergeant une trentaine ! d'élèves entre 6 et 12 ans
- 3) Élaboration de projets par le support-team visant à améliorer le climat scolaire

Tous ces élèves ont besoin d'un accompagnement et d'une prise en charge spécifiques et appropriés à leurs besoins.

Le support-team aura pour charge d'accompagner ces élèves et d'élaborer des projets visant à améliorer le climat scolaire au sein de l'école.



Il est conseillé d'intégrer les ressources supplémentaires dans le plan d'action annuel des sous-objectifs de l'école (colonne « Moyens »).

C. Besoins en formation continue

Certaines initiatives engagées dans le PRS peuvent nécessiter l'organisation de formations continues. De nombreuses offres sont proposées par l'Institut de formation continue du SCRIPT et portent sur des contenus divers et variés comme par exemple : *l'enseignement et les apprentissages, l'organisation du travail en équipe, la collaboration avec les parents, le développement de la qualité scolaire, etc.*

Afin d'anticiper au mieux les besoins existants et de proposer des formations toujours plus pertinentes et adaptées aux écoles, il est demandé de répondre aux questions suivantes.

- **Est-ce que l'école a l'intention de suivre des formations continues dans le cadre de ce PRS pour l'année 2014-2015 ?** *Oui* *Non*

↳ Si oui, sur quel(s) thème(s) ?

Amélioration du climat scolaire
« Aggressionen im Schulalltag » (une 1ère formation continue est déjà prévue pour juin 2014 avec M. Joerg Haferkamp)



- * Il est conseillé d'intégrer les formations continues dans le plan d'action (colonne « Moyens ») et d'établir une demande immédiatement.
- * L'ensemble des formations proposées et les informations sur les formations internes sont accessibles en ligne sur le site www.formation-continue.lu (Espace établissements --> Enseignement fondamental).

4. Processus de validation

A. Signatures des parties prenantes

Le règlement grand-ducal du 14 mai 2009 prévoit que le PRS soit élaboré par le comité d'école en y associant les coordinateurs de cycle et en tenant compte des avis des représentants des parents et du président de la commission scolaire ou de son délégué. Il s'agit ici de recueillir les signatures de ces acteurs scolaires dans le premier tableau. Néanmoins, dans certains cas, d'autres acteurs scolaires participent à l'élaboration du PRS ; leur nom et signature peuvent être ajoutés dans le second tableau.

Acteurs scolaires dont les signatures sont requises	Noms et signatures
Comité d'école <i>(le Président)</i>	
Équipes pédagogiques <i>(les coordinateurs de cycle)</i>	C1 C2 C3 C4
Représentants des parents	
Commission scolaire <i>(le Président)</i>	

Autres acteurs scolaires	Noms et signatures
Maison-Relais	
Instituteur/Institutrice-ressources	
Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :	



Cette page est à imprimer, remplir, scanner en format pdf, puis à envoyer à l'Agence-qualité en annexe au présent document.

B. Recommandations de l'inspecteur/inspectrice

En tant que responsable hiérarchique de l'école, l'inspecteur ou l'inspectrice est une personne de référence en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PRS. Il ou elle a pleine connaissance des réalités du terrain et peut apprécier de façon réaliste la pertinence et la portée des mesures définies dans le PRS. C'est pourquoi son avis est important et doit être intégré dans le présent formulaire.



Les réponses aux questions suivantes sont à compléter par l'inspecteur ou l'inspectrice.

- **Est-ce que les objectifs formulés correspondent bien aux priorités de l'école ?**
 Oui *En partie* *Non*

- **Au vu des ressources de l'école et de l'engagement de ses acteurs, les plans d'action sont-ils réalistes ?**
 Oui, absolument *Oui, difficilement* *Non, pas du tout*

↳ Si non, pourquoi ?

- **Remarques libres de l'inspecteur ou de l'inspectrice :**

C. Avis de l'Agence-qualité

D. Approbation du conseil communal

Le conseil communal de approuve le Plan de réussite scolaire 2014-2017 de l'école fondamentale

À Le.....